ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Urgences de Pontarlier - Zone de Montagne

Question écrite n° 17049

Texte de la question

Mme Annie Genevard alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé au sujet du service des urgences de Pontarlier. Ce service enregistre depuis 2011 une augmentation de 30 % de son activité, les patients venant d'un secteur géographique de plus en plus vaste, un secteur rural et situé en zone de montagne où les conditions de transport peuvent parfois être très difficiles. La situation est particulièrement tendue en raison notamment d'un manque de personnels et de locaux inadaptés. Le personnel se mobilise actuellement afin que ce service fonctionne dans des conditions décentes tant pour eux-mêmes, personnels soignants des urgences, service mobile d'urgence et de réanimation et de l'unité hospitalière de très courte durée, que pour la qualité des soins et la sécurité des patients. Elle rappelle les dispositions en vigueur issues de la loi 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne et notamment son article 18 qui prévoit que « le schéma régional de santé comporte, le cas échéant, un volet consacré aux besoins de santé spécifiques des populations des zones de montagne, notamment en termes d'accès aux soins urgents et d'évacuation de blessés sur les pistes de ski, et tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de ces territoires », ainsi que son article 23 relatif à l'accès aux soins dans des délais raisonnables qui dispose que l'État peut autoriser, à titre expérimental, que « le projet régional de santé s'attache à garantir aux populations un accès par voie terrestre à un service de médecine générale, à un service d'urgence médicale ainsi qu'à une maternité dans des délais raisonnables non susceptibles de mettre en danger l'intégrité physique du patient en raison d'un temps de transport manifestement trop important. ». Aussi, Mme la députée alerte-t-elle Mme la ministre afin que des mesures immédiates soient prises pour renforcer l'organisation de ce pôle et notamment la nuit.

Données clés

Auteur : Mme Annie Genevard
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17049
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2019, page 1528
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)